

Séance du 6 Avril 2018

L'an deux mil dix-huit,
Le six avril, à dix-huit heures trente,
Le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire,
sous la présidence de Monsieur Christian CHARVET, Maire.

Date de la convocation : 30 mars 2018

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : M. Christian Charvet, Maire, M^{mes} Geneviève HELFENSTEIN, Martine POUURET ROCARD, Sandrine PAIN et M. Jacky PERREAZ, Adjoint, MM. Jacky BOUCHARD, René FAURE, Patrick POUURET, Jocelyn CLERC, conseillers municipaux.

Excusés : MM. Dominique GIMELLE, Jacques PERAZIO, M^{mes} Sylvie BLANCHARD et Laurence FRIOL, conseillers municipaux.

Absente non excusée : M^{me} Mélanie LE GOFF, conseillère municipale.

Pouvoirs donnés :

M. Jacques PERAZIO a donné pouvoir à M. Jacky PERREAZ.
M. Dominique GIMELLE a donné pouvoir M. René FAURE.
M^{me} Sylvie BLANCHARD a donné pouvoir à M. Christian CHARVET.
Mme Laurence FRIOL a donné pouvoir à Mme Sandrine PAIN.

Secrétaire de séance : Mme Sandrine PAIN.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

I - Approbation du compte rendu du 5 mars 2018 :

Après correction, le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

II - Présentation des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation : aucune.

Monsieur le Maire remercie Monsieur le Trésorier, Gilles Couiller, d'être présent et l'invite à présenter les documents financiers relatifs à la situation de la commune et à commenter les comptes de gestion 2017

III - Délibérations :

N° D 2018 4 1 : Examen et vote du compte de gestion Eau 2017

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le comptable à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du conseil municipal en même temps que le compte administratif.

**Vu le rapport de M. le Maire,
le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2017 service eau, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

N° D 2018 4 2 : Examen et vote du compte administratif Eau 2017

L'Assemblée Délibérante, élit Mme Geneviève HELFENSTEIN, Présidente de séance.
Monsieur le Maire est sorti de la salle et n'a pas pris part au vote. L'Assemblée Délibérante

vote le Compte Administratif de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	23 116,00
	Réalisé :	10 697,53
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	23 116,00
	Réalisé :	23 116,41
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	125 529,00
	Réalisé :	85 302,49
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	125 529,00
	Réalisé :	129 851,67
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	12 418,88
Fonctionnement :	44 549,18
Résultat global :	56 968,06

N° D 2018 4 3 : Affectation des résultats du budget EAU

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	5 029,42
- un excédent reporté de :	39 519,76
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	44 549,18
- un excédent d'investissement de :	12 418,88
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	12 418,88

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT	44 549,18
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1088)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	44 549,18
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	12 418,88

N° D 2018 4 4 : Examen et vote du compte de gestion assainissement 2017

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le comptable à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du conseil municipal en même temps que le compte administratif.

**Vu le rapport de M. le Maire,
le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2017 service assainissement, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

N° D 2018_4_5 : Examen et vote du compte administratif assainissement 2017

L'Assemblée Délibérante, élit Mme Geneviève HELFENSTEIN, Présidente de séance.
Monsieur le Maire est sorti de la salle et n'a pas pris part au vote. L'Assemblée
Délibérante

vote le Compte Administratif de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	23 716,00
	Réalisé :	14 822,43
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	23 716,00
	Réalisé :	23 715,54
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	154 857,00
	Réalisé :	109 938,67
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	154 857,00
	Réalisé :	159 632,26
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	8 893,11
Fonctionnement :	49 693,59
Résultat global :	58 586,70

N° D 2018_4_6 : Affectation des résultats du budget Assainissement

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir
approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	462,77
- un excédent reporté de :	50 156,36
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	49 693,59
- un excédent d'investissement de :	8 893,11
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	8 893,11

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT	49 693,59
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1088)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	49 693,59
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	8 893,11

N° D 2018 4 7 : Examen et vote du compte de gestion communal 2017

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le comptable à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du conseil municipal en même temps que le compte administratif.

**Vu le rapport de M. le Maire,
le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2017 budget communal, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

N° D 2018 4 8 : Examen et vote du compte administratif Communal 2017

L'Assemblée Délibérante, élit Mme Geneviève HELFENSTEIN, Présidente de séance.

Monsieur le Maire est sorti de la salle et n'a pas pris part au vote. L'Assemblée Délibérante

vote le Compte Administratif de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	307 813,00
	Réalisé :	276 112,09
	Reste à réaliser :	4 900,00
Recettes	Prévu :	307 813,00
	Réalisé :	199 832,47
	Reste à réaliser :	8 000,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	874 569,00
	Réalisé :	695 711,74
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	874 569,00
	Réalisé :	919 790,73
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-76 279,62
Fonctionnement :	224 078,99
Résultat global :	147 799,37

N° D 2018 4 9 : Affectation des résultats du budget Communal

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	17 398,89
- un excédent reporté de :	206 680,10
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	224 078,99
- un déficit d'investissement de :	76 279,62
- un excédent des restes à réaliser de :	3 100,00
Soit un besoin de financement de :	73 179,62

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT	224 078,99
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	73 179,62
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	150 899,37
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	76 279,62

N° D 2018 4 10 : Versement d'une subvention du budget eau sur le budget communal

Considérant le travail des agents communaux pour le compte du service eau (réparations, entretien, facturation aux usagers, relevé des compteurs, suivi budgétaire,...)

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de verser 25 000 € sur le budget principal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix Pour (dont 4 pouvoirs), 0 Contre, 0 abstention :

- EMET un avis favorable au versement de la somme de 25 000 € du budget eau 2018 sur le budget communal 2018.

- AUTORISE Monsieur le Maire à ouvrir les crédits nécessaires et à passer toute écriture comptable pour la mise en place de cette décision.

N° D 2018 4 11 : Vote du budget eau 2018

L'Assemblée Délibérante, réunie sous la présidence de Monsieur le Maire,

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2018 :

Investissement

Dépenses : 40 861,00

Recettes : 40 861,00

Fonctionnement

Dépenses : 127 658,00

Recettes : 127 658,00

Pour rappel, total budget :		
<u>Investissement</u>		
Dépenses :	40 861,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	40 861,00	(dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses :	127 658,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	127 658,00	(dont 0,00 de RAR)

N° D 2018 4 12 : Vote du budget Assainissement 2018

L'Assemblée délibérante, réunie sous la présidence de Monsieur le Maire,

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2018 :

Investissement

Dépenses : 26 979,00

Recettes : 26 979,00

Fonctionnement

Dépenses : 153 694,00

Recettes : 153 694,00

Pour rappel, total budget :		
<u>Investissement</u>		
Dépenses :	26 979,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	26 979,00	(dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses :	153 694,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	153 694,00	(dont 0,00 de RAR)

N° D 2018 4 13 : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2018

Monsieur le Maire propose aux membres présents d'augmenter les taux d'imposition 2018 comme suit :

- + 6 % pour la taxe d'habitation
- + 2 % pour la taxe foncière (bâti)
- + 2 % pour la taxe foncière (non bâti)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix Pour (dont 4 pouvoirs), 1 Contre, 0 Abstention :

- APPROUVE l'augmentation des taux d'imposition des taxes directes locales comme proposée ci-dessus pour l'année 2018

Les taux d'imposition 2018 seront les suivants :

- Taxe d'habitation : 9,07 %
- Taxe foncière (bâti) : 18,26 %
- Taxe foncière (non bâti) : 40,14 %

N° D 2018 4 14 : Vote de la liste des subventions à verser aux associations en 2018

Monsieur le Maire propose aux membres présents de verser les montants des subventions suivantes aux associations :

- | | |
|--|-------|
| - ADMR Royans Vercors : | 80 € |
| - Amicale des employés (arbre de Noël): | 122 € |
| - APACTR : | 100 € |
| - ALMA Drôme Contre la Maltraitance : | 50 € |
| - Association Entraide Personnes âgées : | 100 € |
| - Association Sportive Scolaire USEP : | 300 € |
| - Comité d'animation La Matinière : | 100 € |
| - Espérance Hostunoise : | 200 € |
| - La Prévention Routière : | 35 € |
| - Les Fleurs Bleues Nazairoises : | 300 € |
| - Les Pionniers du Vercors : | 100 € |
| - Les Yeux Fertiles : | 200 € |
| - Lire Plaisir Nazairois : | 200 € |
| - Union Mutilés Anciens Combattants : | 200 € |
| - Mémoires de la Drôme : | 100 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix Pour (dont 4 pouvoirs), 0 Contre, 0 Abstention :

- APPROUVE ET VOTE les montants des subventions à verser cités ci-dessus.

N° D 2018 4 15 : Vote du budget Communal 2018

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire,

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2018 :

Investissement

Dépenses : 185 868,00

Recettes : 182 768,00

Fonctionnement

Dépenses : 869 258,00

Recettes : 869 258,00

Pour rappel, total budget :			
<u>Investissement</u>			
Dépenses	:	190 768,00	(dont 4 900,00 de RAR)
Recettes	:	190 768,00	(dont 8 000,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>			
Dépenses	:	869 258,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	869 258,00	(dont 0,00 de RAR)

N° D 2018 4 16 : Tarif et dates des expositions estivales

Dans le cadre du prêt de la Salle du Lac pour les expositions estivales, Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du projet de convention et propose le tarif de 200 € pour 14 jours et à titre exceptionnel 100 € pour 7 jours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix Pour (dont 4 pouvoirs), 0 Contre, 0 Abstention :

- FIXE LE PRIX DE LA LOCATION comme cité ci-dessus pour les expositions estivales.
- APPROUVE les termes de la convention.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette Convention.

N° D 2018 4 17 : Location exceptionnelle du gîte 3 en meublé longue durée

Vu la demande de Monsieur JUHASZ pour se loger quelques mois dans un meublé,

Considérant que les gîtes, en meublé longue durée, sont complets pendant une partie de la période demandée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix Pour (dont 4 pouvoirs), 0 Contre, 0 Abstention :

- **AUTORISE** la location exceptionnelle du gîte 3 du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2018 au tarif mensuel de 400 € toutes charges comprises.

N° D 2018 4 18 : Constitution d'un groupement de commandes pour des contrats d'assurance sur la période 2019/2022

La CCRV, les communes membres intéressées (14 à ce jour), 4 syndicats sur son territoire (SMABLA/ Syndicat Mixte d'Aménagement du Vercors, de la Forêt de Lente et de Font d'Urle / Syndicat des Eaux de la Rive Gauche de la Lyonne/ SIVU) mènent réflexion pour lancer une consultation dans le cadre d'une démarche groupée et coordonnée dans le but de renouveler leurs contrats d'assurances pour la période 2019/2022.

Le Maire propose de se joindre au groupement de commandes ayant pour objectif :

- de doter les collectivités et établissements associés des compétences et savoir-faire nécessaires à la passation de marchés d'assurances par l'assistance d'un prestataire conseil en assurances, générant ainsi des économies d'achats.
- et de mettre en place une mutualisation des procédures de passation des marchés pour 6 types de garanties (Dommages aux biens et annexes/ Assurance des responsabilités et défense recours (ou « responsabilité civile »)/ Flotte Automobile et Auto missions/ Contrat auto collaborateurs/ Protection juridique et défense pénale/ Protection environnement).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, 13 voix Pour (dont 4 pouvoirs), 0 Contre, 0 Abstention :

- Décide** de s'engager dans une démarche de groupement de commandes pour le renouvellement des contrats d'assurances 2019/2022,
- Accepte** que la CCRV soit le coordonnateur du groupement de commande,
- Autorise** le Maire à signer la convention de groupement de commandes à intervenir (projet ci-joint),
- Désigne** la commission communautaire d'appels d'offres de la CCRV comme commission d'appels d'offres du groupement de commandes,
- Autorise** les services de la communauté de communes à lancer les appels d'offres nécessaires,
- Autorise** le Maire à signer les marchés au terme des procédures d'appels d'offres et tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

IV - Renouvellement du marché de la cantine

Madame Martine Poudret Rocard informe l'assemblée que le marché public de la cantine arrive à son terme au 31/08/2018 et qu'il y a lieu de prendre une décision.

Le conseil municipal décide de renouveler le marché pour une année avec le traiteur Cécillon de Vinay.

V- Tarif assainissement pour les citoyens ayant une source et peu présents

Le conseil municipal propose de poser éventuellement des compteurs pour évaluer le cubage. Réflexion à mener.

VI- Courriers divers

Monsieur le Maire donne lecture de la note reçue de la Préfecture sur le déploiement des radars automatiques le long d'itinéraires. Les panneaux « contrôles automatiques » classiques seront remplacés par un nouveau modèle ayant toujours le même objectif d'information des usagers mais sur lesquels la distance restant à contrôler sur l'itinéraire sera indiquée. Au moins un des 5 itinéraires retenus par la Délégation à la Sécurité et à la Circulation Routière traverse la commune.

VII - Questions diverses

-Pas de retours des courriers envoyés aux enfants perturbateurs à la cantine. Aucun pour l'instant.

-Monsieur Poudret fait part de son mécontentement de ne pas avoir été convié par Monsieur le Maire à la réunion du projet d'aménagement du Centre Bourg de ST NAZAIRE et le remercie vivement.

La séance est levée à 21 heures 25.

Signature des membres du Conseil municipal :

1er Adjoint : M^{me} Geneviève HELFENSTEIN :

2^{ème} Adjoint : M^{me} Martine POUDRET-ROCARD :

4^{ème} Adjoint : M. Jacky PERREAZ :

M^{me} Laurence FRIOL :
(a donné pouvoir à Mme Sandrine Pain)

M. Dominique GIMELLE :
(a donné pouvoir à M. René Faure)

M. Jacques PERAZIO :
(a donné pouvoir à M. Jacky PERREAZ)

M^{me} Sylvie BLANCHARD :
(a donné pouvoir à M. Christian CHARVET)

**Le Secrétaire de séance,
Mme Sandrine Pain**

M. Jocelyn CLERC:

M. René FAURE :

M. Patrick POUDRET :

M. Jacky BOUCHARD :

**Le Maire,
Christian CHARVET**